



# Pétition contre le contrat d'opérations dans la branche des bureaux d'études

C'est une vieille lubie du patronat. Déjà en octobre 2003, il avait rêvé d'étendre le « *contrat de chantier* » à l'ensemble de la branche. Nous y avons fait échec grâce à une pétition signée par des dizaines de milliers de salarié-e-s. En 2008, il tente de remettre le couvert via le contrat à durée déterminée à objet défini. Même punition pour le patronat.

C'est dans un nouveau contexte que SYNTEC et CINOV nous proposent une autre version de ce contrat via le « *contrat d'opération* ». Ainsi les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 permettent à une branche d'y recourir par un accord de branche étendu.

C'est un contrat à durée indéterminée pour le temps d'une mission. Ensuite c'est la porte ! Un CDI flexible où le patronat pourra remplacer des salarié-e-s en CDI par des salarié-e-s en CDI de chantier avec des salaires au rabais.

## Non aux intermittents dans le conseil et l'informatique !

Nom & prénom	Ville & code postal	Signature

Pétition à retourner par courrier ou télécopie aux coordonnées ci-dessous ou à remettre à un-e délégué-e syndical-e CGT.

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**